

# La « Chartreuse de la Loubatière »

Par Jean-Paul Calvet

## Fiche signalétique

Désignation de la Chartreuse (édifice cartusien - monastère) :

« Notre-Dame de Beaulieu » ou de « Belloc »

« Notre-Dame de La Loubatière » (ou « Louvetière »)

« Domus Lupatoriae » appelée parfois « Chartreuse de Carcassonne »

ou « Sainte-Marie-de-la-Loubatière ».

Diocèse Carcassonne

Type : Chartreuse masculine

Patronage : Notre-Dame

Date de la fondation : 1315

(1320 ou 1322 par Canet)

Fermeture : 1427

Département : Aude

Commune : Lacombe

Pierre de Rochefort possède déjà à proximité sur les bords du ruisseau « *le Linon* » une maison de campagne <sup>4</sup> (qui devait se trouver à l'emplacement de l'actuelle maison forestière de l'O.N.F.).



Armoiries de l'évêque Pierre de Rochefort

## Synthèse historique <sup>1</sup>

Ce monastère est fondé vers 1315 (ou 1320 - 1322 dates proposées par Canet <sup>2</sup>) dans la forêt de la Loubatière au nord de la commune de Lacombe et du hameau des Cals par l'évêque de Carcassonne Pierre de Rochefort (Roquefort) <sup>3</sup>.

1. Je me suis très largement inspiré des publications de M<sup>br</sup> Élie Griffe, de la synthèse de Jean Blanc, de la publication de Charles Boyer et de diverses autres archives (les références sont le plus souvent données en note de bas de page ou en bibliographie générale en fin d'article).

2. Victor Canet « *Notes sur l'histoire de la Chartreuse de Castres depuis 1359 jusqu'en 1660* ». Procès-verbaux de la Société Littéraire et Scientifique de Castres, vol. VI, Castres, juillet 1867, pp.135-156.

3. Claude Marquié, « *Carcassonne. Un évêque de caractère : Pierre de Rochefort (1300-1321)* », sur La Dépêche du Midi, 22 décembre 2013 (consulté le 28 avril 2020).

La forêt de la Loubatière appartenait à l'évêque de Carcassonne, en toute justice, depuis un temps immémorial (cf. bull. de la S.E.S.A. – 1890).

La forêt de la Loubatière s'étend sur environ 400 hectares dans le territoire de la commune de Lacombe. Jusqu'à la Révolution elle était une propriété de la mense épiscopale de Carcassonne (cf. Jean Blanc 1995 - réf. A.D. Aude G 62 - M<sup>br</sup> Élie Griffe « *Une forêt épiscopale : la Loubatière* » dans Études Histoire Audoise, Carcassonne, 1976, p.69.).

Pendant la période féodale les seigneurs d'Aragon et de Saissac disposaient de cette partie de la montagne. La forêt

Dès 1310, il décida d'élever une petite église dédiée à Notre-Dame (« *Notre-Dame de Belloc* » - « de Beaulieu »). Un collège de quatre prêtres aura pour mission de célébrer la messe et de réciter « *les heures de l'office diurne et nocturne en l'honneur de Dieu et de la Sainte-Vierge* » (cf. Jean Blanc et M<sup>br</sup> Élie Griffe).

L'église rurale de Saint-Etienne de la paroisse de Saissac sera unie <sup>5</sup> à « *Notre-Dame de Belloc* » par l'évêque pour assurer la subsistance des prêtres (cf. M<sup>br</sup> Élie Griffe).

constituait aussi une dépendance de la seigneurie de Fontiès, de Lacombe et en partie de Saint-Denis (cf. M<sup>br</sup> Élie Griffe - 1976). Après la guerre des Albigeois ceux-ci s'étant rendus faidits sont dépouillés de ces biens. Sans pouvoir préciser la date (cf. M<sup>br</sup> Élie Griffe), une donation est alors faite à l'évêque de Carcassonne qui reçoit le lieu de Fraisse et la forêt de la Loubatière.

Les lieux de la Loubatière et du « *château* » sont cités respectivement dès 1203 et 1330 (Dict. Top. Sabarthès).

4. Cf. Boyer l'a décrit ainsi : « *cette maison de campagne était construite en forme de tour. Elle n'existait plus à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle. On n'en trouve actuellement aucune trace. Elle occupait l'emplacement de la maison du garde* ». Près de l'actuelle maison du garde trois bornes sont conservées et une pierre sculptée intégrée au fronton d'une dépendance.

5. Elle sera confirmée par le pape Clément V le 5 juillet 1312 (« *Registum clementis V* » - éditions des Bénédictins / n-8483).

La fondation ne dura pas longtemps et l'évêque n'abandonna pas le projet d'établir un lieu de prière dans la forêt, il s'adressa « à des hommes (qui) loin d'être effrayés par les solitudes les recherchaient » (cf. Jean Blanc et Mgr Élie Griffe). Il décida ainsi d'y créer une chartreuse.

### Des bornes ...

La forêt de la Loubatière appartenait à l'évêque de Carcassonne, les bornes en pierres qui marquaient ses limites étaient ornées de la crose épiscopale. La forêt est devenue domaniale en 1791.

Aujourd'hui, à peu de distance de la maison forestière (qui a remplacé la ferme des Chartreux) subsistent les ruines isolées, couvertes de lierre, d'une église; cet édifice dépendait de la Chartreuse. Une fontaine source abondante et glaciale, près de la maison forestière fut établie au milieu du cloître de la Loubatière en 1332 à la suite d'une donation de Pierre Dejean, évêque de Carcassonne.

### Une légende !

Les Chartreux étant assiégés par les loups, voulaient s'enfuir sans passer par la forêt dangereuse et mal fréquentée.

Ils connaissaient l'entrée d'un souterrain (peut-être une mine), mais n'en connaissait pas son issue.

Pour avoir une réponse à leur questionnement ils lâchèrent des canards dans le souterrain. La légende ajoute que quand ils les ont vus sortir un moment après, tout près de Labruguière, ils décidèrent de s'enfuir par là.

« La Chartreuse de la forêt de la Loubatière : le grand silence dans la Montagne noire », 2008 - polymathe.over-blog.com).



Armoiries de la Chartreuse d'Escoussens  
Limites de la forêt Ramondens - Cayroulet (1515 - 1520)



Pierre de bornage «à la crose»  
Début XIV<sup>e</sup> s. - évêque Pierre de Rochefort  
située autour de la Chartreuse de la Loubatière



Forêt de la Loubatière,  
armoiries Chartreuse de Saix,  
on en compte au  
moins 5 exemplaires



Crédit - photos :  
Jean-Michel Douidiès (Ora Fontium)

## L'arrivée des Chartreux

D'après « *Gallia christiana* »<sup>6</sup> l'arrivée des Chartreux se fait aux environs de 1315.  
« *Les murs s'élèvent de terre* »<sup>7</sup>.

D'après les textes une église est ainsi bâtie mais aussi une maison et un cloître adossé à l'église. Charles Boyer parle de « *quelques cellules et une église* » ; il témoigne aussi d'un petit vivier établi au-dessous de la fontaine de Brugidore<sup>8</sup>. Il n'y a pas de dotation, seule une rente est desservie par l'évêque avec la moitié des « *fruits décimaux* » (la « *dîme* ») de la paroisse de Fontiers-Cabardès<sup>9</sup>.

Dès le départ les revenus sont insuffisants, et les 12 religieux<sup>10</sup> du départ restent dans un certain dénuement et pauvreté. « *L'évêque leur promet de leur en laisser à sa mort de plus considérables* » (cf. Boyer, 1939, p.47).

## La rétractation de l'évêque

L'année suivante (1321) Pierre de Rochefort se rétracte et révoque ses donations par testament<sup>11</sup>. Il précise que les Chartreux devront se retirer afin de laisser la place à 13 prêtres séculiers<sup>12</sup>, ceux-ci devront célébrer des messes et réciter les offices tant diurnes que nocturnes. L'évêque revenait ainsi au projet initial mais augmentait l'effectif qui de 4 passait à 13.

Le domaine de La Bastide de Roger-Peyre (que l'évêque avait acquis depuis peu) était légué par celui-ci aux prêtres, il avait un rapport annuel de

---

6. Cf. « *Gallia Christiana* », tome VI, Paris, 1739, coll. 894 E « *Anno circiter 1315 ecclesiam et monasterium de Bello loco in nemore de Lupateria ... carthusianis attribuit* ».

7. Cf. A.D. Tarn H 188, fol. 55 - « *de Fontiano superiori* ».

8. D'après le garde de l'O.N.F., M. Sylvain Gaudriot, cette source se situait près de l'entrée de la maison du garde à proximité d'un arbre près de la route. La présence d'un petit massif calcaire au voisinage laisserait à penser qu'il pourrait s'agir d'une émergence karstique. Les travaux de voirie et d'exhaussement de la voie auraient enterré cette fontaine.

9. Cf. Boyer 1939.

10. Revue chrétienne, décembre 1912 (archive) disponible sur Gallica.

11. Boyer précise (p. 47): « *Cependant pour une raison que nous ignorons, il les prit en aversion sur la fin de sa vie et dans son testament daté de l'année 1321, il ordonna que les chartreux sortiraient de ce monastère qu'il léguait à quelques prêtres séculiers.* ».

12. Cf. « *Gallia Christiana* », tome VI – col. 894 E – « *atque eorum loco trecedim saeculares presbyteros subrogam mandavit ...* » (cf. Jean Blanc). Pour Boyer ce serait dix prêtres ... Il cite les références « *De Vie* » : « *Chroniconj episcoporum Carcassonis* », Carcassonne, 1667, p. 218. D'après l'*Abrégé anonyme* et aussi Bouges c'est bien treize prêtres. Cf. « *Histoire ecclésiastique et civile de la Ville et diocèse de Carcassonne* », Paris, 1741, p. 220.

50 livres tournois<sup>13</sup> ; de plus un legs de 3000 milles tournois serait remis afin de leur permettre d'acheter des biens<sup>14</sup>.

Les exécuteurs testamentaires sont cités dans « *Gallia christiana* », il s'agit de Jean de Baunes (« *de Belna* » pour Boyer) (inquisiteur de l'ordre des frères prêcheurs) et de Bertrand d'Auriac (curé de Villardonnell et chanoine de la collégiale et église Saint-Vincent de Montréal)<sup>15</sup>.

## Des réclamations des chartreux qui trouvent leur écho auprès du pape

Les chartreux, grâce à l'intervention des deux exécuteurs testamentaires (sensibilisés à leurs réclamations ils vont en référer au pape) font casser cet acte<sup>16</sup> le 13 juin 1323 par le pape Jean XXII (septième année de son pontificat) ; acte qui est suivi d'effet immédiat.

Les chartreux peuvent entrer en possession « *de la maison* »<sup>17</sup> et peuvent y demeurer à douze.

Le pape confirme ainsi la fondation aux chartreux et leur attribue dorénavant et à perpétuité l'église de Fontiers-Cabardès (église de Saint-Clément)<sup>18</sup>. Ainsi le prieur du monastère a le droit de patronage<sup>19</sup> en percevant « *les grosses dîmes* ». De plus il décide que les trois milles livres « *léguées aux prêtres intrus reviendraient aux religieux* » (cf. Boyer)

Cette décision papale est vraiment l'acte de fondation de la chartreuse, laquelle d'une fondation épiscopale qui se terminait mal devient fondation papale<sup>20</sup>.

Une bulle papale datée du 15 juin 1323<sup>21</sup> établit douze frères chartreux lesquels sont désignés par le prieur général de l'Ordre.

---

13. Cf. A.D. Tarn H 188, fol. 55 - « *Quandam villam que Bastida Rogerii Petri vulgariter nuncupatur* ». Il s'agit aujourd'hui d'une métairie située dans le territoire de la commune de Pennautier (« *La Bastide Roger-Peyre* » ou « *Labastide Rougepeyre* »).

14. Cf. A.D. Tarn H 188, fol. 56.

15. Cf. « *Gallia Christiana* », tome VI - col. 894 E « *quarum executores Johannes de Belna ordinis praedicatorum et inquisitor, ac Bertrandus de Auriaco* ».

16. D'après Jean Blanc ce sont les exécuteurs testamentaires.

17. D'après « *l'Abrégé anonyme* » les prêtres firent une intrusion dans la Chartreuse et prirent possession des biens (« *de la maison* » ?), on dû les expulser !

18. Cf. A.D. Tarn H 188, fol. 56 « *Pro sustentatione duodecim fratibus* ». Voir aussi « *Église Saint-Clément* », notice n° PA00102692, base Mérimée, ministère français de la Culture.

19. C'est-à-dire de présentation à l'évêque et de nomination d'un desservant de l'église ou cure (paroisse).

20. Cf. M<sup>Br</sup> Élie Griffe.

21. Archives du Vatican. Reg-aven. T. 19, fol 100 v - 101. Bulle « *In agro militantis ecclesie* ».

Le 1<sup>er</sup> septembre 1323 Jean de Montmartre devient prieur de la Loubatière<sup>22</sup>.

L'évêque de Carcassonne fut toutefois dédommagé de la perte de la moitié de ses fruits de Fontiers en rentrant en possession de la métairie de Rougepeyre par un bulle datée du 13 septembre 1323. C'est l'abbé de Saint Thibéry et le doyen de Saint-Paul de Narbonne qui sont sollicités pour exécuter les ordres<sup>23</sup>.

### **Les signes d'amitié de Pierre Rodier, évêque de Carcassonne**

Le nouvel évêque de Carcassonne, Pierre Rodier, plus favorable aux religieux<sup>24</sup>, leur fait dons de diverses dîmes et rentes. Le 12 novembre 1326 il établit de façon équitable<sup>25</sup> le partage des revenus de la cure de Fontiers et va donner aux chartreux une grange qui lui appartient personnellement près de Saint Denis « *la grange Soumeiras* ».

En 1332 le monastère ne se compose que « *d'une chapelle et de quelques cellules basses sans aucun mur d'enceinte pour les protéger des bêtes sauvages et des rodeurs* »<sup>26</sup>.

Le 28 juillet 1332, Pierre Déjean évêque de Carcassonne fait une donation qui permet l'agrandissement du jardin (du côté de l'occident) et l'édification d'une fontaine au milieu du cloître<sup>27</sup>. Cela semble corroboré par les relevés du bâti que nous avons instruits, en effet un mur (le « *MUR 14*») de 25 m environ bien dressé et chaîné à l'église et la sacristie se développe vers

le sud-ouest et reste inachevé (cf. plan du dossier scientifique transmis au SRA Occitanie opération n° 76-2020-0761 du 27 août 2020).

Le roi Philippe VI de Valois va accorder au monastère en 1336, des lettres d'amortissement pour une maison acquise à Carcassonne ; elle permettra d'accueillir les religieux quand ils iront dans la ville<sup>28</sup>.

Depuis plusieurs années le monastère est dans de grandes difficultés matérielles, il s'agit d'une chartreuse pauvre. Le 6 août 1344, Jean, duc de Normandie (fils de Philippe VI) et le lieutenant du roi en Languedoc permettent au monastère d'acquérir 50 livres de rente pour les aider<sup>29</sup>.

Les droits possédés par l'évêque de Carcassonne dans la forêt de la Loubatière (droits d'usage et de pâturages) sont concédés aux religieux<sup>30</sup>.

À Fontiers-Cabardès ils acquièrent deux maisons, une près de l'église et une près du four banal<sup>31</sup>.

### **Les terres de Capcervy**

Les terres de Capcervy<sup>32</sup> près de Villardonnell et de la Barthe<sup>33</sup> sont données aux chartreux par « *la dame Lucie* » et Pierre Bogis le 20 mai 1347<sup>34</sup>.

Cette nouvelle acquisition va inciter les Chartreux à abandonner les terres de la Loubatière car Capcervy à des terres beaucoup plus fertiles avec une situation plus enviable ; elle est au contact de plusieurs grands villages et dans une

---

22. Cf. A.D. Tarn H 188, fol. 56 . « *Johannes de Montis Martirium priorem monasterii de Luppateria* ».

23. Cf. Boyer p. 48.

24. « *Il leur témoigna son amitié à plusieurs reprises* » cf. Boyer, p. 48).

25. « Il ordonna à son official de convoquer à une assemblée le prieur, les religieux et le vicaire de Fontiers ». Cf. Boyer, p. 48. Toutefois la pension laissée au vicaire était insuffisante et semble-t-il une discussion entre les chartreux et la cure eut lieu à ce sujet. Une réunion aura lieu au mois de février 1327 et une entente se fit sur les bases suivantes : « *le vicaire de Fontiers aurait le quart du froment et du seigle récolté et le tiers de tous les autres fruits, tout le restant reviendrait à la chartreuse. Par cet accord, la paix fut rétablie pour toujours entre la Chartreuse et la cure de Fontiers* ». Cf. Boyer p. 48.

26. Cf. Boyer p. 49.

27. Alphonse Mahul - « *Cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne* », vol. 4, Paris, 1863, p. 443. Voir aussi : Dom Claude Devic et Dom Jean Vaissette. « *Histoire Générale du Languedoc* », tome 4, Toulouse, Privat, 1872, p. 334, note 64. D'après Boyer (p. 49) « *les religieux qui ne se plaisaient pas à la Loubatière et qui probablement songeaient déjà à quitter ces lieux ne firent aucun travail d'aménagement* ». D'après De Vic, « *Chronicon* », p. 134, un don aurait été fait pour l'établissement d'une fontaine au milieu du cloître.

---

28. Dom Claude Devic et Dom Jean Vaissette. « *Histoire Générale du Languedoc* », tome 4, Toulouse, Privat, 1872, p. 760, note 150.

29. Alphonse Mahul - « *Cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne* », vol. 4, Paris, 1863, p. 443.

30. Archives Départementales du Tarn, H 188.

31. Cette dernière fut donnée par Barthélemy Ambroise Cf. Boyer 1939, p. 49 et d'après De Vic, « *Chronicon* », p. 134).

32. « *Ces terres formèrent un prieuré. Elles étaient situées à 1, 500 km au sud de Villardonnell, dans un petit vallon arrosé par le ruisseau du même nom. Elles étaient composées de bois et de terrains incultes. C'est actuellement un hameau dépendant de Villardonnell. On y trouve encore quelques vestiges de l'occupation des religieux* ». Cf. Boyer, p. 50.

33. « *La Barthe-Haute et la Barthe-Basse forment actuellement deux fermes situées à 2,500 km à l'ouest de Villardonnell. À l'époque les religieux y avaient déjà quelques vignes* ». Cf. Boyer, p. 50.

34. Boyer 1939. Cette date pose ici un problème puisque le 30 avril les religieux reçoivent déjà l'autorisation de déménager !

zone plus sécurisée. Les chartreux vont y établir une grange monastique<sup>35</sup>.

Les religieux demandent le consentement du chapitre général de l'Ordre pour permettre le transfert du monastère, celui-ci est accordé. Par une bulle datée du 30 avril 1347, le pape Clément VI consent à ce déplacement<sup>36</sup>. Toutefois les religieux resteront encore pendant de nombreuses décennies à la Loubatière, ce n'est qu'en 1424 qu'ils abandonneront la Chartreuse de Beaulieu.

Charles Boyer dans sa publication de 1939 (pp. 51 et 52) s'interroge sur les raisons qui ont pu retarder ce projet de transfert alors que toutes les autorisations étaient en place.

Pour Boyer, le manque de ressources qui ne cessent de diminuer pour fonder ce nouvel établissement semble « être la seule cause à incriminer ». À ce moment-là, l'institution religieuse ne pouvait nourrir que cinq religieux et un frère convers. « Les ressources modiques que lui dispensait l'évêque de Carcassonne<sup>37</sup> et quelques donateurs étaient absorbées par les procès malheureux qu'elle soutenait ».

### **1338 - 1397. Des procès avec les habitants de Villardonnell**

Depuis 1338, les terres des Chartreux étaient dévastées par le bétail des habitants de Villardonnell qui venait y paître. Les religieux avaient bien posé des bornes pour délimiter le territoire mais aucun effet appréciable en avait découlé. Une transaction en instance de justice eut lieu le 3 février 1397 (Boyer n'en délivre pas les détails).

### **1345. Le procès de Fontiers-Cabardès**

En 1345, Bernard de Belarbre du diocèse de Cahors avait obtenu du pape un « *bénéfice vaquant ou à vaquer dans le diocèse de Carcassonne* ». Il vint ainsi prendre possession de Fontiers ayant pour cela obtenu les lettres exécutoires du Subdélégué. Or la chartreuse de la Loubatière avait le privilège (comme nous l'avons déjà vu) de représentation du vicaire de la cure de Fontiers (13 juin 1323 par le pape Jean XXII). Les accords avaient été conclus à l'époque avec le vicaire Bernard Giraudy mais celui-ci étant mort, de Belarbre profita de l'occasion. Dom Jean Engliens (« Jean

*Anglicus* » ?), prieur des Chartreux attaqua « l'intrus ». De nombreux débats eurent lieu, l'affaire fut mise en arbitrage. Une sentence datée du 25 mai 1345 donna raison aux Chartreux. Bernard de Belarbre fut obligé de se retirer.

### **1356. Le procès pour Capcervy**

Le 20 mai 1347, les terres de Capcervy avaient été données aux chartreux par « *la dame Lucie* » et Pierre de Bovis (écrit aussi « Bogis » ?) ; en 1356, les héritiers (ou exécuteurs testamentaires) attaquèrent les moines voulant rendre nulle la donation. Les moines vont négocier et le 25 mai, pour éviter un long et coûteux procès, ils vont donner devant notaire une somme d'argent aux héritiers.

### **Des recettes qui ne couvrent pas les dépenses**

Les dépenses d'entretien (de culture) de Soumeiras et de Capcervy dépassent les recettes malgré la diminution de l'effectif (de 15 à 5 ou 6). La propriété de Soumeiras en particulier, par la mauvaise qualité des terres, à un coût d'exploitation trop important ; en janvier 1372 la métairie est cédée avec toutes ses appartenances à Madame Bonne et son mari « *noble Pierre Raymond* » par le procureur Pierre Rogioli (il deviendra plus tard le prieur Dom Pierre Rogioli).

En contrepartie à titre d'échange la dame Bonne donna aux religieux « *une maison et des terres nobles exemptes de tout cens et subside* ». Toutefois ces biens étant supérieurs au domaine de Soumeiras, les religieux durent donner 150 livres et une pension annuelle de dix sols au prêtre de Montolieu pour la célébration d'une messe annuelle dans la chapelle de Saint-Maurice.

### **L'attribution de l'église de Villardonnell**

Sous le pontificat de Grégoire XI<sup>38</sup> les chartreux vont s'opposer aux moines bénédictins de Saint-Jean-Baptiste de Montolieu<sup>39</sup> en sollicitant l'attribution de l'église de Villardonnell.

Les Chartreux précisent qu'ils sont très pauvres et « *qu'il n'ont pas de quoi se sustanter* » de plus ils devaient réaliser des travaux pour le monastère celui-ci « *était en ruine* »<sup>40</sup>.

Le pape Grégoire XI par deux bulles datées du 23 janvier et du 29 juin 1373 (elles sont

35. Griffé 1976.

36. Archives Départementales du Tarn, H 188, fol. 57 : « *ad grangiam de capite servio ... que ad domum de beate Marie de Lupatteria pertinebat* ».

37. L'évêque de Carcassonne concèdera aux religieux des droits d'usage et de pâturage dans la forêt de la Loubatière (il en est le propriétaire) . Archives Départementales du Tarn H 188.

38. Pierre Roger de Beaufort fut le 201<sup>e</sup> pape du 30 décembre 1370 à sa mort (27 mars 1378) sous le nom de Grégoire XI. Il fut le dernier pape français.

39. Ceux-ci prétendent que la présentation du curé de Villardonnell appartenait à leur abbé.

40. Griffé 1976, p. 74.

adressées à Pierre de Saint-Martial évêque de Carcassonne) va accepter que les revenus de la cure de Villardonnel soient ajoutés à ceux de « la Loubatière ».

Ce n'est que le 4 mai 1375 que le curé de Villardonnel va se démettre de ses droits permettant ainsi l'exécution des deux bulles papales par l'évêque de Carcassonne<sup>41</sup>.

Le lendemain, 5 mai, M. Bertrand supérieur et vicaire de Fontiers est nommé commissaire par l'évêque et vient mettre en possession de ses droits le révérend père Pierre Rogiolo qui était alors prieur de la Chartreuse.

Avec « cent florins or » ces revenus sont toutefois modiques<sup>42</sup>. En 1390 les droits aux Chartreux sont confirmés par le pape Clément VII<sup>43</sup>.

Si les chartreux s'installent bien à Capcervy, cela ne signifie pas de leur part un abandon complet de la « Domus Lupatoriæ » (« Belloc »).

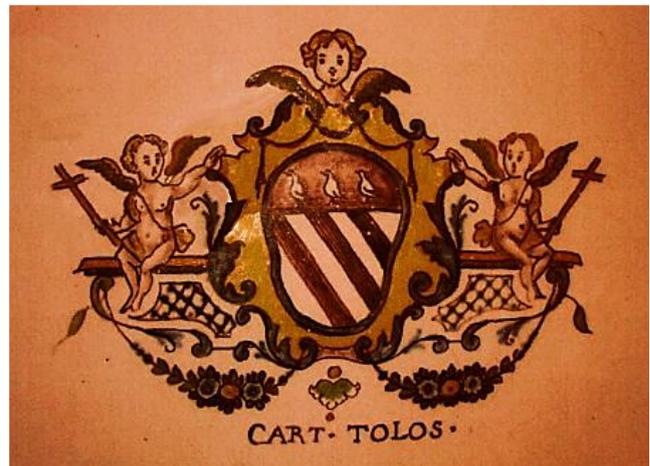
Ils désirent toujours la conserver et rendre plus confortable la partie habitation. En 1382 ils vont s'adresser au Pape et lui demandent que l'évêque de Carcassonne puisse les autoriser à prendre du bois pour réaliser les réparations et entretiens nécessaires ainsi que pour se réchauffer, eux et leur « familia »<sup>44</sup>.

À la fin du XIV<sup>ème</sup> siècle, plusieurs dons par testament sont faits à la chartreuse.

Un prêtre d'Aragon va tester en 1395 pour la Loubatière<sup>45</sup> puis Pierre de Saint-Martial, archevêque de Toulouse (il était précédemment évêque de Carcassonne) qui va deux ans plus tard, en 1397, léguer « six livres d'or » au couvent<sup>46</sup>.

« L'acquisition de la terre de Capcervy, incita les religieux à abandonner les terres de la Loubatière pour s'établir dans cette nouvelle propriété qui offrait toute sorte de commodités par son terrain fertile, sa situation et son voisinage de plusieurs grands villages. D'ailleurs, à la Loubatière, faute de ressources suffisantes, les constructions avaient été faites en matériaux peu solides et tombaient déjà en ruines<sup>47</sup> ».

Il fallait faire de grandes réparations pour les remettre en état et tout compte fait, mieux valait construire un nouveau couvent à Capcervy avec des matériaux plus solides. A ces raisons suffisantes, s'ajoutait encore la crainte perpétuelle dans laquelle vivaient les religieux en butte aux attaques des malfaiteurs, dès qu'ils s'écartaient du couvent<sup>48</sup> ». Cf. Boyer p.51.



41. Boyer 1939. Voir « Gallia Christiana », tome VI, p. 902.

42. De plus la portion congrue du vicaire perpétuel n'est pas prise en compte dont la nomination appartient à l'abbé de Montolieu. La cure n'est unie que pour 35 années à une condition celle que le vicaire jouisse pendant ce temps de la moitié des fruits, de tout le casuel et des legs faits à l'église et au cimetière. L'évêque exempte les vignes de Capcervy de toute dîme, il est interdit au vicaire de n'en lever aucune.

43. Griffie 1976, p. 74.

44. Archives du Vatican. Reg. A ven. T. 263, f° 494. Par « familia » on comprendra que les « frères convers » sont partie intégrante du groupement. À côté des « pères » les « frères » étaient chargés des travaux manuels et agricoles. « Au XIV<sup>ème</sup> siècle on assiste à un certain tarissement des convers, ce que oblige les pères à faire appel à des familiers. Ce même phénomène peut-être observé dans l'ordre cistercien à la même époque. La Loubatière n'a pas fait exception. » Cf. Jean Blanc, 1995, p. 128.

45. Archives Départementales du Tarn H 189, f° 1.

46. Alphonse Mahul, « Cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne », vol. 4, Paris, 1863, p. 443.

47. Par contre les murs de l'église sont parfaitement bien construits avec des constantes métriques précises (mur de 0,90 à 1 m d'épaisseur), des angulations très cadrées et un liant à la chaux très présent avec recrépi des parements intérieurs. Les encadrements des fenêtres et porte sont réalisés en matériaux plus gélif (grès de la plaine) mais qui devaient donner une belle esthétique aux divers orifices. Des pierres d'art ont aussi été dévoilées.

48. « L'auteur du manuscrit ne nous parle pas des loups qui ainsi que le nom l'indique étaient nombreux dans cette forêt. Un autre auteur (Bouges p. 272) nous dit qu'ils étaient moins à craindre que les voleurs. »

### **L'union avec les Chartreux de Saïx**

Ces quelques mesures ne permettent pas au couvent l'amélioration des conditions.

D'après Charles Boyer, les chartreux n'ayant pu réaliser le projet de s'établir à Capcercy suivirent de près la fondation de la Chartreuse de Saïx par Raymond Saisse, chartreuse qui commença à être édifiée lors de sa mort survenue le 21 juillet 1361.

A la chartreuse de la Loubatière se trouvent seulement trois religieux qui à maintes reprises se sont plaints de leur conditions « misérables ». L'évêque Geoffroy va d'ailleurs se déplacer pour vérifier l'état de dénuement, ce qui se vérifie et va toucher l'évêque. Il va accorder sa permission avec comme seule exigence que l'on célèbre tous les ans à son intention une messe du Saint-Esprit et après sa mort un anniversaire à perpétuité<sup>49</sup>.

D'après un manuscrit de la « Grande Chartreuse »<sup>50</sup>, Geoffroy évêque de Carcassonne décide en 1423 de réunir les biens de cette maison (qui éprouve des problèmes de subsistance avec l'accord des Chartreux de la Loubatière) à la Chartreuse de Bellevue (« de Saïx » – « de Belvèze ») près de Castres<sup>51</sup>.

Cette union est acceptée par le chapitre général mais les choses traînent en longueur car des difficultés surgissent (nous n'en connaissons pas les raisons).

Le prieur de la Loubatière Botas<sup>52</sup> (qui est aussi membre du chapitre général) avec le concours de l'évêque de Carcassonne et l'autorisation du Saint-Siège vont réussir à créer les conditions favorables pour réaliser la fusion des deux

chartreuses. Celle-ci s'opère le 17 (ou 7) décembre 1423 et est validée par confirmation papale le 6 janvier 1427<sup>53</sup>. C'est Bernard de Robert, archidiacre de Narbonne qui est chargé de son exécution<sup>54</sup> suite à la réception de lettres du Pape Martin V<sup>55</sup>. Une nouvelle confirmation sera demandée au pape Nicolas V en date du 12 décembre 1449.

La chartreuse de la Loubatière est donc transférée « *de loco horroris et vasta solitudine in illius Alveum quoe a pulchritudine situs sui de Bello – visu dicta est* »<sup>56</sup>.

Ainsi avec cette « annexion » la Chartreuse de Castres obtient toutes les dépendances du « prieuré-cure de Fontiers » avec les trois-quarts de la dîme, la nomination du curé et une maison dans le village. Le prieuré-cure de Villardonnell sera échangé par la suite avec celui de Saint-Pierre des Cuisines de Toulouse<sup>57</sup>. Ils garderont toutefois une maison à Villardonnell ainsi que les domaines de Capcercy et la Barthe. Capcercy sera donné en emphytéose le 19 février 1430. La Barthe et les biens de Pezens sont conservés.

La Chartreuse de la Loubatière ne sera plus occupée et restera longtemps une dépendance de celle de Castres : les Chartreux de Castres garderont pendant longtemps le titre de religieux de la Loubatière<sup>58</sup>.

### **Les raisons de ce départ**

Les éléments historiques démontrent à maintes reprises les grandes difficultés de vie en cet endroit au milieu de la Forêt de la Loubatière, loin de tout habitat assez important. Les terres sont tout d'abord peu propices à la culture (terrain acide) avec un climat de montagne qui devait d'ailleurs lors de la fondation (XIV<sup>ème</sup> siècle) fortement s'altérer (« l'hiver médiéval »). L'élevage de moutons, fortement dynamisé par l'économie textile, devait aussi rencontrer de

49. Boyer, 1939, p. 54..

50. Griffe 1976.

51. Chartreuse « Notre-Dame-de-Bellevue » ou « Belvezer » appelée aussi « Notre-Dame-de-Beauvoir-lès-Castres ». Elle deviendra la « Chartreuse de Saïx ». Celle-ci a été fondée 52 années plus tôt en 1361 par Raymond Saisse (bourgeois de Castres) avec le concours des religieux de la Loubatière (cf. Élie Griffe, p. 74).

52. Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France – « Sur l'ordre de Dom Héliasard, général des Chartreux, Dom Raymond Botas, prieur de la Chartreuse de la Loubatière au diocèse de Carcassonne, alla prendre possession de Bossac » (il s'agit de la métairie de Boussac sur la rive gauche de l'Agout).

53. Alphonse Mahul, p. 443.

54. Cf. Camille Rabaud « Notice historique sur la Chartreuse de Saïx et ses deux destructions ». Revue Chrétienne décembre 1912.

55. Élection au pontificat le 11 novembre 1417, fin du pontificat le 20 février 1431. L'acte date du 1<sup>er</sup> mars 1427.

56. Que l'on transcrive par : « d'un lieu sauvage et d'horreur en un lieu de délice ».

57. Le 25 février 1616, l'abbaye Saint-Pierre de Moissac cède aux chartreux de Toulouse le prieuré de Saint-Pierre-des-Cuisines, en échange du prieuré de Villardonnell.

58. Mahul « Cartulaire », t. IV, p. 443 cite un acte de 1538 mentionnant ce fait.

graves problèmes avec la présence de loups qui devaient infester la forêt. Les archives des villes et villages alentours démontrent que jusqu'au XVIII<sup>ème</sup> siècle, l'attaque de loups est sans arrêt itératif.

Le brigandage entraînant l'insécurité des lieux devait aussi être un élément déterminant.

Bien qu'aucun élément objectif ne permette d'assurer l'activité et la fonction minière en ces lieux des « Chartreux », force est de supposer que ces « *Maîtres des forges* » dans un environnement à gisement métallifère important n'ont pas dû être insensible à la manne que cela pouvait leur offrir. Tout autour de l'église des effondrements de mine (datant du début XX<sup>ème</sup> siècle) sont présents, l'un d'eux est d'ailleurs à l'aplomb du chevet de l'église et met en péril la cohésion du mur chevet et de l'abside.

La présence de fer, argent et or ont peut-être créé une activité minière des moines de la Loubatière - mais si tel est le cas, la réussite des exploitations était-elle à la hauteur des espérances ?

Cette éventuelle activité minière n'est en tout cas pas documentée, elle n'est que plausible !

### **Une Chartreuse abandonnée perdue dans la montagne**

La « Chartreuse » aura vécu un siècle avec un effectif entre 3 et 15 religieux et/ou convers. (il y aura eu 16 prieurs de la fondation au départ pour Saïx - voir la liste en fin de publication).

De nombreuses péripéties et éléments historiographiques ont pu être écrits grâce à la présence d'archives la concernant. Nous regrettons de ne pouvoir connaître la vie quotidienne, les activités en détail de ces religieux. L'emprise foncière reste à déterminer « *in situ* » si cela est encore possible ainsi que les éléments architecturaux et divers détails du bâti. C'est ce que nous nous employons à faire au travers des opérations archéologiques de 2020 avec nous l'espérons des suites en 2021.

L'histoire de la Chartreuse après le départ des religieux est tracée en partie par Charles Boyer (pp. 55 et suivantes).

Nous en ferons ci-après une brève analyse renvoyant le lecteur à l'original pour avoir des détails de cette histoire.

Ce qui est certain c'est que l'évêché de Carcassonne acceptait très mal le fait que les revenus de ces terres passent dans un autre diocèse (celui de Castres !).

Dès 1555 l'évêque de Carcassonne François de Faucon<sup>59</sup> essaie de reprendre ces biens. Il met à contribution ses gardes de forêt, ses fermiers qui sont soutenus par son consentement tacite.

On dévaste les bois, on empiète sur le terrain de l'église (peut-être aussi on « *épierre* » les murs ...). On travaille la terre du cimetière - les ossements des religieux sont retirés. L'affaire est portée le 16 mars 1555 devant l'official de Carcassonne. L'évêque est débouté de ses prétentions<sup>60</sup>.

Plus tard, l'évêque de Carcassonne, Vitalis de Lestang, tentera de récupérer les lieux. Il essaiera d'y mettre des religieux d'un autre ordre notamment des Carmes. Il commença à mettre son projet à exécution en faisant nettoyer les lieux.

Les Chartreux de Saïx se rendirent à Carcassonne pour supplier l'évêque de suspendre ses actions, mais cela ne le fit pas fléchir ; ils ouvrirent une plainte à la « *Chambre des Requêtes du Parlement* ».

Le 6 novembre 1624, les religieux chartreux signifiaient par huissier à l'évêque d'arrêter les travaux, mais celui-ci continua les travaux et fit même couper des arbres pour fabriquer du charbon de bois pour son usage.

Une nouvelle tentative d'huissier arrêta les ouvriers de l'évêque et l'affaire en resta là. « *Les religieux furent laissés en repos ; la possession ne leur fut plus disputée* »<sup>61</sup>.

Par la suite la Chartreuse tomba en ruine, l'église était déjà très délabrée en 1624. En 1851 on y remarquait encore les murs avec les fenêtres<sup>62</sup>, l'emplacement de l'autel, la sacristie. Le clocher encore debout fut démoli à cette époque pour utiliser la pierre.

---

59. Il est archidiacre de Chartres, conseiller du roi, il occupa successivement les fonctions d'évêque de Tulle de 1544 à 1550, d'Orléans de 1550 à 1551, de Mâcon de 1551 à 1553 et de Carcassonne de 1553 à 1565.

60. Les droits restent aux religieux de Castres avec la possession de tout le terrain occupé par l'église et les ruines des bâtiments claustraux.

61. Cf. Charles Boyer, p. 55.

A la fin de la publication de Charles Boyer dans un paragraphes intitulé « *Documents* » l'auteur développe d'autres affaires que nous n'avons pas reportées ici (elles ne concernent pas directement la Chartreuse de la Loubatière):

- procès de 1471 - 1472 - 1618

- transaction de fin juillet 1491

- procès de 1518, puis 1535, 1550.

62. On peut penser qu'il y avait une fenêtre (à ouverture étroite) sur chaque pan de l'abside polygonale, c'est-à-dire trois à l'identique de celle que l'on voit encore vers 1936 sur les photos de Boyer, lequel en a tracé un dessin dans sa publication. Pour le texte concernant 1851 voir Mahul, « *Cartulaire* » tome IV, p. 443.

Nous savons aussi, grâce à des notes déposées à la Société d'Études Scientifiques de l'Aude<sup>63</sup>, que le 20 octobre 1892, le curé d'Aragon et deux frères convers de l'ordre des Chartreux firent une visite aux ruines de la Loubatière. Ils purent voir les murailles de l'église, deux couloirs parallèles, les murs formant la clôture et la place du cimetière au levant. Ils en prirent trois photographies qui devaient servir à une étude sur « Les Chartreux avant la Révolution ».

Charles Boyer décrit ce qu'il voit en 1939 : quelques pans de murs, un mur qui a servi à une sacristie (que nous avons bien retrouvée), des contreforts, une fenêtre sans remplage<sup>64</sup>. Il estime que ces constructions sont de facture « *pauvre* ». Notre avis sera sensiblement

différent, les murs sont parfaitement bien construits avec la présence importante de liant à la chaux et récrépi à la chaux du parement interne de l'église dans sa totalité.

Les dimensions du bâtiment ecclésial<sup>65</sup> sont de :

- 7,20 m de largeur intérieure
- 9 m en largeur externe (hors contreforts)
- 25,20 m de longueur interne
- 27,30 de longueur externe maximale au centre de l'abside (hors contreforts).



Détail du tableau d'assemblage de la commune de Lacombe (Aude). Voir page suivante.  
Crédit - photos : Jean-Michel Doudiès (Ora Fontium) A.D.A.

63. Cf. Notes de M. Calmet remises en 1933 à la S.E.S.A. intitulées « Chartreuse de Capcervey et de Vallouviève ».

64. Mais avec des claveaux de soutien sur la périphérie réalisés avec des blocs de grès de la plaine assez gélif.

65. Relevés de 2020.

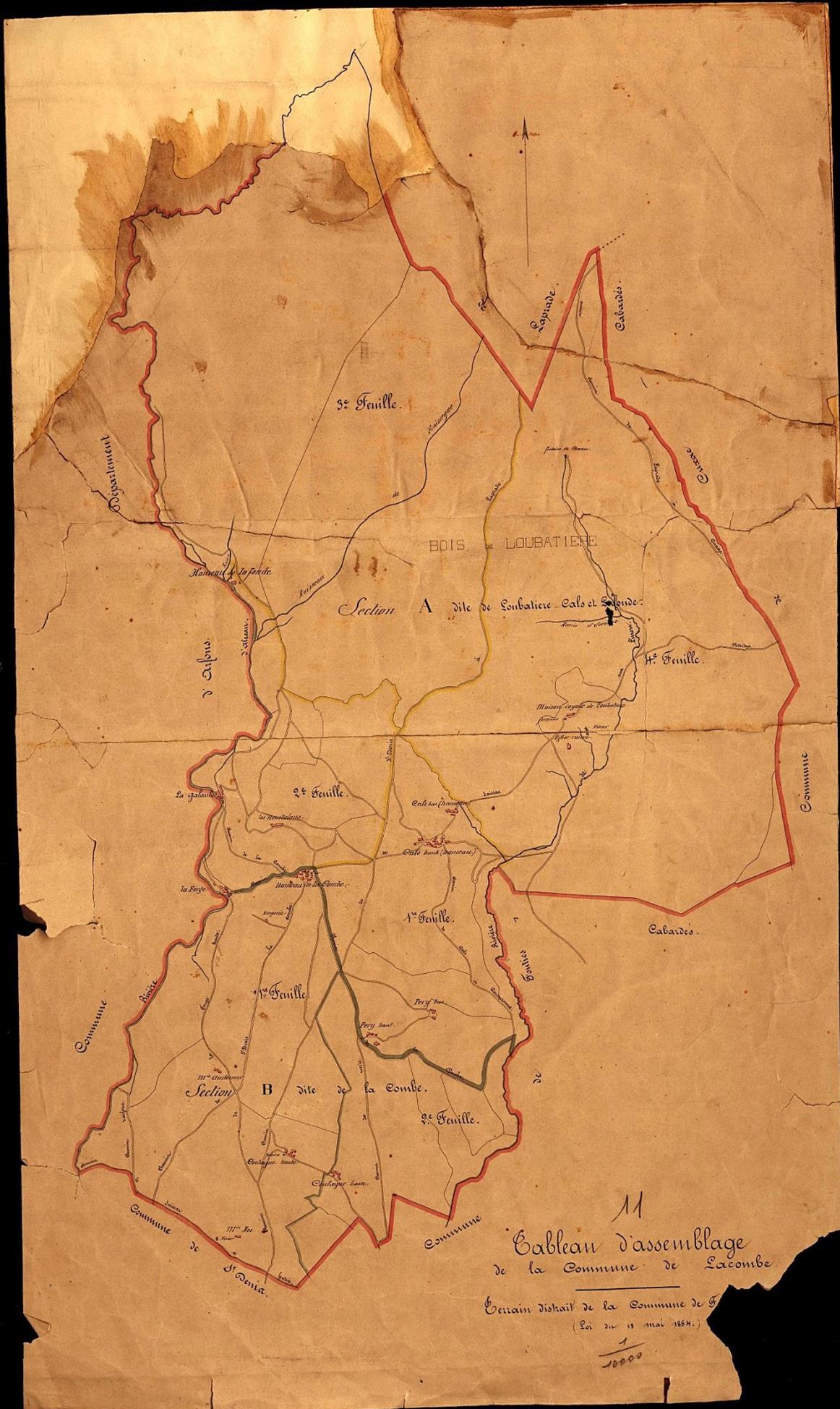
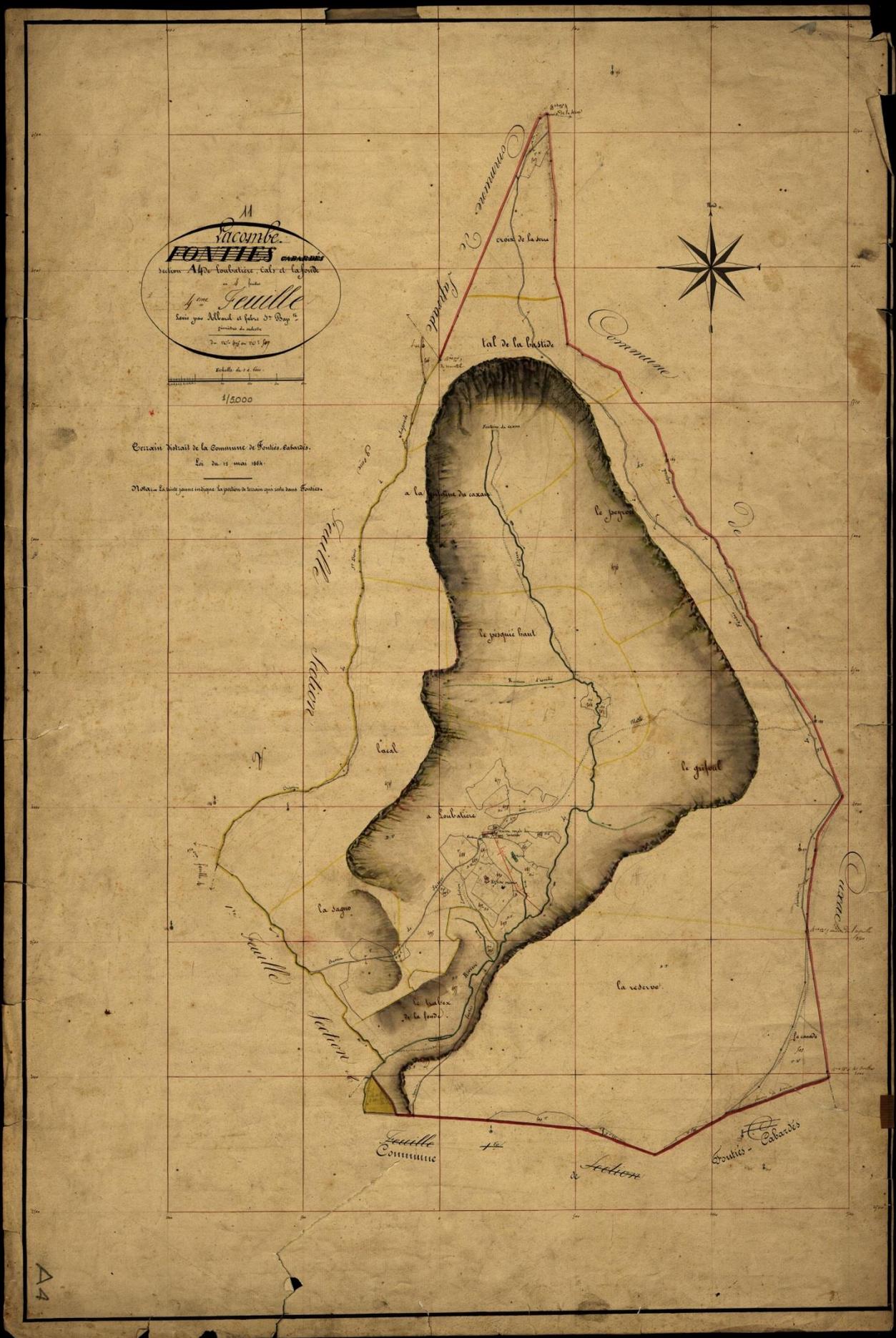


Tableau d'assemblage de la commune de Lacombe (Aude).  
 Crédit - photos : Jean-Michel Doudiès (Ora Fontium) A.D.A.



M  
**Racombe.**  
**FONTIERS-CABARDÈS**  
 Section: Alpes-Languedociennes - Calv. et la grande  
 en 4 feuilles  
 4<sup>ème</sup> feuille  
 Louis que Allard et Fabre D<sup>r</sup> Boy  
 géomètres de métier  
 72 - 1864 - 1865 - 1866

Échelle de 1:5000

Certain Notice de la Commune de Fontiers-Cabardès.  
 En du 12 mai 1864.

Notes: Les traits jaunes indiquent les portions de terrain qui sont dans Fontiers.

44

« Terrain distrait de la commune de Fontiers-Cabardès » – (mai 1864)  
 Crédit - photos : Jean-Michel Doudiès (Ora Fontium) A.D.A.



« Terrain distraict de la commune de Fontiers-Cabardès » – (mai 1864) Détails montrant l'emplacement de l'église des Chartreux.  
 Crédit - photos : Jean-Michel Doudiès (Ora Fontium) A.D.A.

Le « *plan cadastral napoléonien* » de la commune de Fontiers-Cabardès (Archives Départementales de l'Aude WP, 6866) mentionne une église ruinée dans la parcelle numéro 490. Les limites ainsi tracées pourraient s'apparenter au tracé du mur de clôture.

Les murs de l'église et du bâtiment conventuel situé au sud-ouest sont actuellement très dégradés<sup>66</sup>, quelques rares pans de murs dépassent toutefois une hauteur de un mètre, ceux du chevet<sup>67</sup> mesurent encore plusieurs mètres de hauteur.

En 1851 on pouvait voir des murailles avec des arcs de fenêtres (le plus souvent en grès gélif tertiaire de la plaine).

Mahul (cf. p. 443) précise même que quelques années auparavant on apercevait l'emplacement du « maître autel » ainsi que la sacristie (bâtiment rectangulaire repéré au sud-ouest avec pilier central carré de 1m10 de côté) et le clocher.

Vers 1937 (publié en 1939) Charles Boyer prenait des clichés du mur chevet (abside) qui comprenait encore une fenêtre avec remplage fait de 18 ou 19 claveaux en grès de mauvaise qualité (retrouvés en partie)<sup>68</sup>.

Jean-Pierre Aniel « *Les maisons des chartreux. Des origines à la chartreuse de Pavie.* »

Bibliothèque de la Société Française d'Archéologie, n° 16, Paris, 1983, p. 57.

Les opérations que nous avons menées en 2020 semblent démontrer qu'à la suite de cette désertion l'église sera démantelée pour la récupération de pierres et matériaux divers. Certains pans de murs s'écrouleront naturellement comme le démontre une photo datée<sup>69</sup> des années 1920, qui montre la présence encore du mur chevet méridional en élévation où se trouvait une fenêtre étroite mais haute comportant environ 19 claveaux en grès.

L'encadrement de la porte d'entrée en grès du tertiaire est aussi démonté ainsi que certains piliers en pierre ouvragée.

---

66. L'église a servi de « carrière » de pierres. Des éléments seraient d'après la tradition orale dans des propriétés du hameau de Cals et du village de Lacombe. Un bénitier serait présent à « La Coulade ». Quelques pierres taillées sont encore sur le site (extraites de leur contexte) et n'ont pas été récupérées. Trois bornes sont sauvegardées à la maison forestière ONF située à proximité du site ainsi qu'une pierre sculptée située dans le frontispice d'une dépendance.

67. « *Au XIX<sup>ème</sup> siècle le chevet abside à plusieurs pans l'emporte sur le chevet rectangulaire* ». Cf. Jean Blanc et Jean-Pierre Aniel.

68. Cf. la photo de Boyer et le dessin qu'il en a fait.

69. Cf. publication de Boyer en 1939.

Le parcellaire témoigne de la vente à des particuliers du hameau de Cals. Des éléments architectoniques sont conservés à la maison forestière de l'O.N.F. située à proximité (bornes avec crosse et blason) et pierre ouvragée que l'on retrouve sur la façade d'un petit bâtiment attenant à la maison forestière.

La tradition orale (que nous n'avons pas vérifiée) dit qu'un bénitier se trouverait à la propriété de « la Coulade » près de Cals<sup>70</sup>.

« Au cours d'une visite faite le 20 octobre 1892 aux ruines de la Loubatière le curé d'Aragon et deux frères convers de l'ordre des Chartreux purent voir les murailles de l'église, deux couloirs parallèles<sup>71</sup>, les murs formant la clôture et la place du cimetière au levant.<sup>72</sup> »

### **1. Les prieurs de la Chartreuse de la Loubatière** (cf. Boyer 1939)

- 1323 : Jean de Montmartre.
- 1345 : Jean Engliens.
- 1375 : Pierre Rogioli.
- 1423 : Botas.

Autre liste de Canet :

#### **Les seize prieurs des Chartreux de la Loubatière (de 1323 à 1419)<sup>73</sup> :**

Jean de Montmartre, premier prieur, en 1323,  
Jean de Pons en 1326,  
Aymeri de Frigelle en 1332,  
Jean Anglicus en 1339, (Jean Engliens en 1345 ?)  
Jean Faydic en 1349,  
Laurent Tyron en 1350,  
Bernas Botas en 1351,  
Guillaume Condamine en 1368,  
Pierre Biolis en 1373, (cacographie avec Pierre Rogioli - vente Soumeiras en 1372 ?)  
Jean Cachin, directeur, en l'absence du prieur, en 1377,  
Pierre d'Ax en 1384,  
Pierre de Massac en 1386,  
Pierre Raynald en 1395,  
Durand Amelius en 1405,  
Jean de Malthiver en 1414,  
Pierre de Fronton, dernier prieur en 1419.

---

70. Cf. M. Prades Robert habitant Lacombe

71. Description qui demande à être objectivée. Nous avons bien découvert deux importants claveaux de colonnes semblait-il avec gravé sur une face un symbole cruciforme (une croix chrétienne ?).

72. Cf. Boyer 1939 et bull. S.E.S.A. 1890.

73. Cf. « *Société Littéraire et Scientifique de Castres* », III, p. 131 et « *Gallia Christiana* ».

### Les évêques de Carcassonne

1300 à 1321	Pierre de Roquefort
1322 à 1323	Guillaume de Flavacourt
1323 à 1330	Pierre Rodier
1330 à 1338	Pierre de Jean
1338 à 1346	Gaucelin de Jean <sup>2</sup>
1347 à 1354	Gisbert de Jean <sup>3</sup>
1354 à 1357	Arnaud Aubert
1358 à 1361	Geoffroi de Vayrols
1361	Étienne Aubert le Jeune
1362 à 1370	Jean Fabri
1371	Hugues de La Jugie
1372 à 1391	Pierre de Saint-Martial
1391 à 1409	Simon de Cramau
1409 à 1412	Pierre Aimeri
1413 à 1420	Géraud du Puy
1420 à 1445	Geoffroi de Pompadour
1446 à 1455	Jean d'Étampes
1456 à 1459	Geoffroy de Basilhac
1459 à 1475	Jean du Chastel
1476 à 1497	Guichard d'Aubusson

### Hérésie à la Chartreuse (année 1328)

Un des frères de la Chartreuse Pierre de Arris est accusé d'hérésie<sup>74</sup>. Il comparaît devant l'inquisiteur de Carcassonne<sup>75</sup> (frère Henri de Chamayou) et reçoit « l'absolution de l'excommunication »<sup>76</sup>. Cette absolution est « un cas réservé », c'est une grande indulgence donnée par le frère inquisiteur par égard certainement pour l'ordre des chartreux mais aussi pour le monastère de la Loubatière - son prieur et les autres frères<sup>77</sup>.

La peine du frère hérétique sera en quelque sorte allégée, sa condamnation à mort est évitée. Le délinquant sera pendant trois années incarcéré dans le monastère (sa prison sera une cellule du monastère avec l'église et le cloître)<sup>78</sup>.

Il est précisé que la première année il résidera continuellement dans sa cellule. Il pourra une fois par mois assister au chapitre où il devra proclamer devant les pères rassemblés que Jean XXII est le vrai pape et le chef de l'église « à qui on est tenu d'obéir en toutes choses »<sup>79</sup>.

Cette dernière information nous permet de comprendre de quelle hérésie il s'agit. Frère Pierre d'Arris avait adhéré au « mouvement des Spirituels »<sup>80</sup> (celui-ci s'était développé notamment chez les frères mineurs) mouvement combattu par Jean XXII avec ardeur.

74. C'est dans un document daté du samedi avant la fête de saint-Thomas le 21 décembre 1328 qu'est relaté ce fait. Cf. Bibliothèque Nationale Collection Doat, vol. 27, f° 136. Voir aussi Mahul Alphonse – « *Cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne* », vol. 4, Paris, 1863, pp. 442 – 443.

75. Mahul Alphonse – « *Cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne* », vol. 4, Paris, 1863, pp. 442 « *Inquisitor absolvit eum a sententia excommunicationis quam incurrerat pro praedictis culpis ...* ».

76. Sur « l'absolution de l'excommunication » : « *Le traitement des « cas réservés », entre cura animarum, juridiction épiscopale et plenitudo potestatis pontificale* » par Véronique Beaulande-Barraud, « Médiévales » n° 71, automne 2016, pp. 75-90.

77. Mahul Alphonse – « *Cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne* », vol. 4, Paris, 1863, pp. 442 « *Deferre honori praedicti ordinis et monasterii Lupaterie, ac priorum et fratrum aliorum dicti conventus difamiam devitare ...* ».

78. Mahul Alphonse – « *Cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne* », vol. 4, Paris, 1863, pp. 442 – 443 « *pro carcere ... unam cellam in dicto monasterio et claustrum ac ecclesiam dicti monasterii, judicialiter assignavit ...* ».

79. Mahul Alphonse – « *Cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne* », vol. 4, Paris, 1863, p. 443 « *mense quolibet anni praesentis, inpraesentia tocius conventus in capitulo, confiteatur publice et recognoscat se credere et reputare D. Johannem Papam Vicesimum secundum esse verum Papam et caput illius ecclesiae in qua salvari speramus, et cui tenemur in omnibus obedire ...* ».

80. Cf. « *Franciscains d'Oc – Les Spirituels ca 1280 - 1324* » in Cahiers de Fanjeaux, n° 10, Toulouse, Privat, 1975.

Voir aussi Élie Griffe 1976. Ce mouvement spirituel dans l'Ordre Franciscain sera condamné par Jean XXII en 1318.

## **2. Note biblio etc ...**

1. « La chartreuse de la Loubatière », dans « Opération Vilatges al pais- Canton de Saissac » (1997).
2. Claude Marquié, « Carcassonne. Un évêque de caractère : Pierre de Rochefort (1300-1321) » (archive), sur La Dépêche du Midi, 22 décembre 2013 (consulté le 28 avril 2020).
3. Revue Chrétienne 1854 – 1926 Gallica
4. Camille Rabaud « Notice historique sur la chartreuse de Saix et ses deux destructions ». Revue Chrétienne décembre 1912 voir aussi page 56
6. V. Canet – « Notes sur l'histoire de la Chartreuse de Castres depuis 1359 jusqu'en 1660 ». Procès-verbaux de la Société Littéraire et Scientifique de Castres, vol. VI, Castres, juillet 1867, pp.135-156. Voir aussi 1860 – 1861 ?
7. de Gensanne
8. Mgr Elie Griffe « Une forêt épiscopale : la Loubatière » dans Études Histoire Audoise, Carcassonne, 1976, p.69.
9. Edmond Baichère (abbé) – « Le nécrologe Birot de la Cathédrale Saint-Nazaire de Carcassonne ». « Deuxième partie Renseignements sur la Basilique de Saint-Nazaire et Faits d'Histoire locale mentionnés dans le Nécrologe. ». In Mémoires de la Société des arts et des sciences de Carcassonne. 1908, deuxième série tome IV, imprimerie André Gabelle, rue Victor Hugo, Carcassonne, pp. 207 - 208 : texte inclus - « Louviatière (La). — Monastère de Chartreux, dont la construction remontait à l'année 1315. (Nécol. p. 17). Un siècle après sa fondation, cette Chartreuse devint très pauvre et le pape Martin V la réunit à celle de Castres. On aperçoit encore un lieu indiqué, c'est à dire dans la forêt de La Louviatière (départ. du Tarn) -sic-! quelques ruines de cet ancien couvent ».
10. Charles Boyer. « Les anciens châteaux seigneuriaux du département de l'Aude » archives de la S.E.S.A. sous forme de deux cahiers non édités, mis en numérisation par la S.E.S.A. en 1980. « Parmi les documents que nous a donnés Gilles Boyer figurent deux cahiers écrits par Charles Boyer et portant le titre Les anciens châteaux seigneuriaux du département de l'Aude. Il s'agit probablement d'un premier jet en vue d'une publication ultérieure. Grâce au travail de Michel Cau, les cahiers ont été numérisés sous la forme d'un document texte agrémentés de reproductions de photographies représentant les monuments. Nous présentons la version texte sous le format pdf ».
11. Sabarthès (A.) « Dictionnaire topographique de l'Aude », Paris Imprimerie Nationale, 1912, p. 214.

## **Biblio SESA**

Castel H. « À propos de quelques bornes frontières de la forêt de Ramondens et de la Loubatière » in « Histoire économique », tome LXXIII.  
Calmet P. – « L'ancienne Chartreuse de la Loubatière » in Histoire et religion tome XXXVIII.  
Courrière F. – « Minerai de plomb de la Loubatière » Géologie, 1955 tome LVI

## **3. Biblio de WIKIPEDIA**

- Chatard, A., O. Cart., « Historia foundationis, progressionis et ruinæ Cartusiarum Lupaterieusis et Castrensium. »
- Canet, V., « Notes sur l'histoire de la Chartreuse de Castres depuis 1359 jusqu'en 1660 », Procès-verbaux de la Société littéraire de Castres, vol. VI, Castres, Juillet 1867, pp.127-134.
- Lefebvre, F.A., « Saint Bruno et l'Ordre des chartreux », t. 2, Paris, Librairie catholique internationale, 1883, 682 p.), p. 276.
- (la) Le Couteux, Carolo, « Annales ordinis Cartusiensis », vol. V, Montreuil-sur-Mer, 1887/91, p. 136-138, 161-164.
- Boyer, Charles, « Chartreuse de La Loubatière », Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude, t. 43, 1939, p. 46.
- Griffe, Élie, Études d'histoire audoise : IXe – XIVe siècles av. J.-C., Carcassonne, Sallèles-Cabardès, 1976, 124 p..
- Devaux, Augustin et Van Dijck, Gabriel, Nouvelle Bibliographie Cartusienne : Cartusiana, Grande Chartreuse, 2005, Maisons de l'Ordre, 2005, 785 p. .

## **4. Géologie**

Géologie – carte notice de Mazamet XXIII – 44  
p.15 - métamorphisme de contact, infracambien indifférencié. Micaschistes et quartzites  
Référence à C. Fournier – Vinas et P. Debat (1970) sur microorganismes dans les niveaux carbonatés.  
p.42 - concerne De Gensanne – 1776 – Histoire naturelle de la Province de Languedoc. Rigaud, Montpellier 5 vol. (1776).  
Tome IV - Chapitre V - « Diocèse de Carcassonne », pp. 284 – 285.

## **Archives départementales du Tarn**

Fonds des chartreux d'Escoussens il y a des allusions à la Loubatière (cotes : H188, 189, 190, 191, 192, 200, 201